



**Procès-verbal de la séance du Conseil Communal
d'Écublens
Vendredi 16 mai 2008 à 20h00
Grande salle du Motty**

Séance ouverte à 20 h 00.

Présidence: M. Philippe ECOFFEY, Président du Conseil communal

Appel: 66 membres présents lors de l'appel.
8 personnes excusées:
Mmes et MM. Jean-Michel Barbey, David Cananiello, Eulalia Durussel,
Olivier Genton, Jacques Neiryck, Alberto Perez, Michel Perlini, Christian
Rothen.
Absent : M. Daniel Savary
Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- Sonnerie de cloches.
Appel.
Communications présidentielles.
1. Approbation de l'ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 6 mars 2008.
 3. **Préavis No. 6/2008**
Réseau communal d'évacuation des eaux – Assainissement dans le secteur chemins du Coteau et de Veilloud – Crédit de Construction.
Commission ad hoc le jeudi 24 avril 2008 à 20h. Salle des conférences du Motty (sous l'hôtel de Ville).
Commission des finances le mardi 29 avril 2008 à 20h.
 4. **Préavis No. 7/2008**
Collège Jupiter – Transformations et assainissements de façades – Crédit d'étude.
Commission ad hoc le lundi 28 avril 2008 à 20h. Sur place devant le collège.
Commission des finances le mardi 29 avril 2008 à 20h.
 5. **Préavis No. 8/2008**
Rénovation et remplacement des installations de diverses places de jeux-
Demande de crédit.
Commission ad hoc le lundi 28 avril 2008 à 19h30. Salle des conférences du bâtiment des Esserts.
Commission des finances le mardi 29 avril 2008 à 20h.
 6. **Préavis No. 9/2008**
Implantation d'une installation d'éclairage public au chemin des Crêts, secteur Nord – Est et au parc de la Chatanéraie - Demande de crédit.
Commission ad hoc le mardi 22 avril 2008 à 18h. Salle des conférences du bâtiment des Esserts.
Commission des finances le mardi 29 avril 2008 à 20h.
 7. **Préavis No. 10/2008**
Remplacement d'un véhicule utilitaire tout-terrain - Demande de crédit.

Commission ad hoc le lundi 28 avril 2008 à 18h30. Salle des conférences du bâtiment des Esserts.

Commission des finances le mardi 29 avril à 20h.

8. **Communications municipales.**
9. **Divers et propositions individuelles.**

COMMUNICATIONS PRESIDENTIELLES

Après avoir salué la Municipalité, le Conseil, la presse, notre Huissier, le technicien et le public, **M. le Président** communique à l'assemblée les informations suivantes.

En préambule, je voudrais souhaiter la bienvenue à notre Secrétaire suppléant Monsieur Werner Kneubühler qui, bien que non membre de notre Conseil, assistera dorénavant à nos séances. Il sera de la sorte au courant des dossiers qui se traitent et pourra, cas échéant, remplacer en toute efficacité notre Secrétaire en titre si besoin est.

Je lui souhaite bien du plaisir dans ses fonctions, et le remercie d'ores et déjà de sa collaboration au sein du Bureau.

Sur vos tables, vous trouverez, en plus des documents usuels remis par le Greffe, un questionnaire émanant de l'Institut des sciences politiques de l'université de Zürich. Ce questionnaire est envoyé à tous les conseillers communaux des villes de Suisse. Il procède d'une enquête réalisée au niveau européen qui vise à analyser le rôle des élus locaux, leurs attitudes et leurs opinions face aux multiples défis qui caractérisent aujourd'hui les politiques urbaines.

Nous sommes invités à remplir ce document et à le retourner à l'Université de Zürich dans les meilleurs délais.

Enfin, à l'issue de cette séance, vous seront remis les documents nécessaires à la préparation du Conseil du 20 juin prochain, à l'exception toutefois du Rapport de la Commission de gestion qui vous sera envoyé ultérieurement. Les personnes absentes ce soir recevront ce matériel par courrier.

Au chapitre de la correspondance

J'ai reçu un mot de remerciement de Madame la Municipale Danièle Petoud-Leuba à qui j'avais écrit au nom du Conseil lors du décès de son papa.

Je voudrais réitérer ici toute ma sympathie à Madame Petoud-Leuba.

Le 24 avril dernier, par courrier électronique, et au même titre que chacun d'entre vous, j'ai reçu une information concernant la visite du chantier « Rolex Learning Center » sur le site de l'EPFL.

Cette visite, organisée pour les autorités de notre commune aura lieu le jeudi 12 juin 2008, de 17 à 21 h. Une invitation officielle doit suivre pour cette manifestation.

Il va sans dire que, et d'entente avec lui, cette dernière annule et remplace celle que nous avons projeté de mettre sur pied fin août à l'initiative de Monsieur le Municipal François Massy.

Le 8 mai dernier, Ecublens Animation me communiquait l'organisation d'un « Vide grenier » le samedi 17 mai prochain, de 9 h. à 16 h. au Collège d'Epenex. Cette manifestation vise à favoriser une animation dans le quartier et sera réservée en primeur aux habitants du lieu. Toutefois, chacun y est cordialement invité en qualité d'acheteur potentiel ou, simplement, pour un moment de partage avec la population.

Au chapitre des votations

Je vous rappelle les votations fédérales du 1^{er} juin prochain qui porteront sur 3 objets

- initiative populaire « Pour des naturalisations démocratiques »
- initiative populaire « Souveraineté du peuple sans propagande gouvernementale »
- article constitutionnel « Qualité et efficacité économique dans l'assurance-maladie »

Je remercie d'ores et déjà celles et ceux d'entre vous qui se sont rendus disponibles pour assurer le bon déroulement de ce scrutin et son dépouillement.

Au chapitre des représentations

15.3.08 - J'ai représenté le Conseil à la soirée du chœur d'hommes l'Echo des campagnes. L'occasion d'apprécier comment une femme peut mener à la baguette une bonne trentaine d'hommes (que certaines mauvaises langues prétendent pourtant quelque peu macho) et créer un ensemble dont la qualité va grandissante. L'occasion aussi de se réjouir de la présence de quelques jeunes dont il faut espérer qu'ils feront des émules afin d'assurer la relève.

3.4.08 - Assemblée générale de « Ecublens animation », une équipe qui porte bien son nom de par les efforts qu'elle déploie à longueur d'année pour mettre sur pied les événements qui font, entre autres, une partie de la vie culturelle de notre commune. A ce propos, l'équipe a enregistré dernièrement un beau succès en mettant sur pied le spectacle « Caveman », un one man show de Pierre Dubey humoristique à souhait. Pour ceux qui l'aurait manqué, je peux vous recommander de l'agender à l'automne prochain pour sa prochaine visite à Ecublens.

15.4.08 - Je me suis retrouvé en compagnie de bon nombre d'entre vous (probablement la plus forte délégation de toutes les communes concernées) pour une séance d'information sur les évolutions attendues ces prochaines années dans le

domaine des transports publics de la région.

Il faut savoir que les TL entendent doubler leur offre dans la région lausannoise d'ici 2014. Ce qui n'ira pas sans conséquences (c'est un euphémisme...) en terme de coûts, que ce soit en matière de frais de fonctionnement où de coûts d'infrastructure, lesquels seront à la charge des communes concernées.

Nul doute que ce sujet nous occupera intensément ces prochaines années.

- 16.4.08 - J'étais convié à participer, au nom du Conseil à la première cérémonie d'assermentation de l'Association « Sécurité dans l'Ouest lausannois ». Une manifestation empreinte comme il se doit de solennité et qui s'est déroulée en présence du Préfet du district de l'Ouest lausannois ainsi que des représentants des autorités des communes concernées.
- 18.4.08 - Avec plaisir, j'ai représenté le Conseil à la petite fête qui marquait l'ouverture de la saison du Tennis-Club d'Ecublens. J'ai pu y apprécier le dynamisme et l'engagement des gens qui ont fait et qui font actuellement vivre ce club, de même que l'amalgame entre les anciens et les plus jeunes qui laisse bien augurer de sa pérennité.
- 26.4.08 - En même temps que plusieurs d'entre vous, j'ai assisté à la fête (j'allais dire fête familiale tant l'esprit y est) qui marquait les 30 ans du Volley-ball Club d'Ecublens. Un club dont il n'est pas nécessaire de souligner le rôle important qu'il joue dans la formation de nombreux jeunes de notre commune. Un jubilé dignement fêté dans cette salle comble pour l'occasion.

Au chapitre des manifestations à venir

- 6-7 juin Manifestation organisée par l'Association Destiny en faveur de la Ligue vaudoise contre le cancer et les enfants malades. (annexe 1 du PV)
- 12 juin Comme mentionné précédemment, visite du « Rolex Learning Center » à l'EPFL
- 20 juin Conseil communal dévolu à l'examen des comptes 2007
- 26 juin Conseil communal supplémentaire convoqué en fonction des préavis que la Municipalité souhaitait nous soumettre avant l'été.
- La date retenue pour ce dernier Conseil tient compte d'impératifs de délai pour les séances de commissions et de remise des rapports, ainsi que de réservations de salle. Elle est le fait du Bureau du Conseil unanime bien que conscient de ne pas faire la même unanimité au sein des amateurs de football.

POINT 1 . APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR.

M. le Président ouvre la discussion sur l'ordre du jour. Elle n'est pas demandée. L'ordre du jour est ainsi **accepté** à l'unanimité.

POINT 2. APPROBATION DU P.V. DE LA SEANCE DU 6 MARS 2008.

M. le Président ouvre la discussion.

M. François Massy, Municipal indique qu'à la page 14 du P.V. dans l'intervention de M. Christian Maeder, le Municipal de Bussigny nommé est **M. Luthi** au lieu de M. Butty. (avec les excuses du rédacteur !).

La discussion n'est plus demandée. **Le P.V. du 6 mars 2008 est adopté** à l'unanimité.

POINT 3 . PREAVIS No. 6/2008**Réseau communal d'évacuation des eaux – Assainissement dans le secteur chemins du Coteau et de Veilloud – Crédit de Construction.**

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Aitor Ibarrola.

Lecture du rapport de la Commission des Finances par M. José Birbaum.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou auprès du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site Ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Michel Miéville pose une question à la Municipalité concernant les parcelles 259-260 et 261. Est-ce que les coûts de raccordement pour ces propriétaires ont été calculés ?

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale, répond par la négative. Le but de la Commune est d'obtenir le mieux possible un réseau en séparatif eaux claires – eaux usées. Les propriétaires qui se raccordent aujourd'hui sur le collecteur d'eau unitaire vont devoir se raccorder sur le collecteur d'eaux usées, ainsi que sur le collecteur d'eaux claires. C'est vrai qu'ils auront des frais pour se raccorder. C'était le même cas l'année dernière pour tous les propriétaires du Chemin de la Cocarde qui vont devoir se raccorder au réseau eaux claires – eaux usées. Ceci fait partie de la loi mais la Municipalité laisse du temps aux propriétaires de se retourner.

M. Michel Miéville remercie Madame la Municipale pour sa réponse. Il se demande s'il n'y aurait pas lieu d'avertir les propriétaires qu'ils vont au devant de frais, sachant qu'il connaît personnellement une famille dont les moyens sont limités.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que ce sera fait si ce soir le Conseil accepte ce préavis. Elle rappelle que ces propriétaires ne sont pas touchés par des fouilles sur leurs terrains.

M. Christophe Cartier remarque que dans le préavis on ne voit pas si les parcelles ont été contrôlées au niveau du système séparatif et si ces parcelles ne sont pas en séparatif quel est le délai accordé par la Municipalité pour que les propriétaires se mettent en conformité.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que l'objectif premier de la Municipalité était d'avoir un réseau communal 100% en séparatif ce qui va être le cas dans une année ou deux, et nous pouvons nous en féliciter. En ce qui concerne le contrôle Madame Petoud Leuba nous dit que nos moyens au niveau humain et financiers sont limités. D'ailleurs le Conseil s'est exprimé à ce sujet en limitant les frais d'honoraires. Faire un très grand contrôle sur toutes les parcelles pour être sûrs que tout le monde est bien en séparatif et se raccorde correctement ne fait pas l'objet de ce préavis.

M. Christophe Cartier se demande si on se rend compte que certains propriétaires privés ne sont pas raccordés en système séparatif, quel est le délai particulier que la Municipalité accorde aux privés dès que l'on a découvert qu'ils ne sont pas en système séparatif.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que le délai de base est de 2 ans. Toutefois elle souligne qu'avec le personnel actuel il n'est pas possible d'aller vérifier si c'est fait ou pas fait. De plus, bien évidemment la Municipalité tient de l'incidence financière sur les propriétaires.. Tout cela relève d'un monde idéal et dans ce monde idéal il y a des lois. Pour chaque commune il y a la théorie et ensuite il y a la pratique.

M. Christophe Cartier propose à la Municipalité que pour l'avenir et pour un préavis sur les collecteurs un budget soit calculé pour les frais de contrôle des propriétés privées qui bordent ces travaux. Ceci permettrait d'avoir les indications sur les parcelles privées et ainsi les propriétaires pourraient engager les travaux tout de suite ou alors plus tard.

M. Michel Miéville aimerait connaître pourquoi dans le plan d'investissement 2007 il était noté frs. 200'000. – et que l'on passe à frs. 493'000. --.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que dans le plan d'investissement il était prévu de finaliser le séparatif de ce secteur. Quand le service a étudié ce plan il s'est rendu compte qu'il y avait de mauvaises canalisations et qu'il fallait assainir ce secteur afin de le rendre correct et vraiment communal dans son ensemble et ne pas devoir y revenir dans 4 ou 5 ans. La mise en séparatif entre le chemin du Coteau et le chemin du Stand, qui était prévu dans le plan d'investissement, a été calculé à environ frs. 215'000. --. Le coût du complément c'est à dire l'évacuation des eaux claires dans le chemin de Veilloud à frs. 121'000. – et le coût de l'évacuation des eaux usées depuis le chemin des Vignes à 156'000. –

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 06/2008 est accepté** à une large majorité. Il y a 4 avis contraires et 2 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°6/2008;
- oui les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le projet d'assainissement du réseau communal d'évacuation des eaux dans le secteur: "chemin du Coteau et chemin de Veilloud";
2. d'accorder à la Municipalité un crédit de construction de **Fr. 493'000.--** (quatre cent nonante-trois mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 460 "Réseau d'égouts et épuration" et la nature n° 5010 "Ouvrages de génie civils", plus précisément dans le compte n° 460.5010.131 "ch. du Coteau et ch. de Veilloud - assainissement du réseau communal d'évacuation des eaux".

Elle sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds "Réseau d'égouts et ouvrages d'épuration", compte n° 9280.01.

POINT 4 : PREAVIS No. 07/2008

Collège Jupiter – Transformations et assainissements de façades – Crédit d'étude.

Rapport de la Commission ad hoc par M. Gilbert Chevalley

Rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou auprès du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site Ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

Mme Christiane Roy Blanchoud rappelle que Mme Danièle Petoud Leuba s'était offusquée il y a quelques temps que les journalistes n'utilisaient pas le conditionnel,(note du rédacteur, intervention de M. Maeder, page 14 du PV du Conseil du 6 mars 2008) aussi fait-elle remarquer que dans la formulation à la page3 du préavis, 3^{ème} paragraphe « une fois le grand patio....) le conditionnel n'est pas utilisé, alors est-ce un fait acquis ? Il s'agit d'une question de formulation.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que ce ne doit pas être elle qui a fait cette remarque. Toutefois, le Conseil a accepté le crédit d'étude et un préavis sera présenté pour la construction du bâtiment socioculturel. Bien évidemment, c'est de la responsabilité du Conseil d'accepter le préavis concernant ce bâtiment. Si ce bâtiment ne se fait pas, toutes les infrastructures provisoires resteront telles quelles et le réfectoire restera dans ce grand patio qui va être transformé.

Monsieur Michel Miéville pose 3 questions :

1. peut-on connaître le montant total estimatif des travaux qui seront effectués si nous acceptons ce crédit d'étude ?
2. l'étude projetée compte-t-elle la mise en soumission ? c'est-à-dire est-ce que dans le montant de frs. 69'300.—page 5 du préavis, la mise en soumission est comprise ?
3. est-ce que le financement de ces travaux, puisqu'il s'agira de placer des VSG, sera couvert par la vente du collège de la Planta ?

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond

1. montant estimatif des travaux, il y a une estimation sur 3 ans dans le plan des investissements qui est de 1'650'000.-+ les frs. 100'000.- qui sont demandés aujourd'hui. Par rapport à ce que l'on va faire ce sera légèrement supérieur entre frs.1'800'000.- et frs.1'900'000.-, cela dépendra aussi du projet qui sera proposé et accepté dans un premier temps par la Municipalité et qui sera ensuite proposé au Conseil. Le but étant d'utiliser ces patios et de créer ces 2 classes.
2. elle rappelle qu'en principe les soumissions sont établies par le service des bâtiments et elle pense que les frais iront jusqu'aux appels d'offres afin de pouvoir estimer le coût de la construction et de la réalisation de l'assainissement du collège.
3. elle souhaite intervenir au sujet du rapport de la Commission des finances qui a écrit « il est prévu la création de 2 nouvelles salles de classe. Ces 2 classes permettront de répondre totalement aux besoins de classe liés au retrait du Collège de la Planta à Chavannes, en l'état actuel de notre population du moins ». Comme elle l'a déjà dit, le fait de garder nos VSB sur la commune ne crée pas des besoins de classes

supplémentaires. Les élèves de St-Sulpice que nous avons accueilli jusqu'à présent pour faire la 5^{ème} et la 6^{ème} ne viennent plus à Ecublens depuis la rentrée 2008. Ces élèves sont partis directement à la Planta. Il y a des classes de développement sur la Commune d'Ecublens et nous avons parfois 1 à 2 classes. Ces classes étaient principalement occupées par des élèves de Chavannes et donc nous avons une classe de moins sur la Commune. Sur les 4 ans, les élèves de Chavannes et St.-Sulpice qui ne viennent plus à Ecublens représentent environ 100 élèves en moins mais nous avons en plus une augmentation de la population et ces 100 élèves en moins vont être remplacés par 110 à 115 élèves d'Ecublens en plus. Donc la création des 2 classes n'est pas liée à la Planta mais à l'augmentation de notre population.

M. Michel Miéville ne veut pas ouvrir le dossier sur la Planta, il souhaite simplement savoir si maintenant que nous occupons moins la Planta, est-ce que nous encaissons quelque chose suite à la non occupation de ces locaux ?

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que nous n'encaissons rien mais qu'aussi nous payons moins. Il y a déjà une économie. Concernant la vente de la Planta est-ce que l'argent sera utilisé pour financer l'assainissement du collège, la réponse est « il est temps qu'on vende la Planta » et elle espère qu'il y aura une utilisation qui sera faite utilement pour la population locale et les élèves.

M. Aitor Ibarrola s'étonne que ce genre de considération concernant la Planta doive figurer dans le rapport de la Commission des finances. D'autre part, il a entendu avec plaisir dans le rapport de la Commission ad hoc une recommandation de prendre un ingénieur spécialisé en énergie et il se demande quelle est la position de la Municipalité par rapport à ce vœu.

Madame Danièle Petoud Leuba, Municipale répond que le bureau qui sera mandaté, si le préavis est accepté ce soir, a une expérience en matière de l'énergie et entend se profiler dans le domaine des constructions durables. Donc, nous allons négocier avec ce bureau pour tenir compte du vœu de la Commission ad hoc et elle précise que c'est une volonté également de la Municipalité d'aller dans ce sens là.

M. José Birbaum en réponse à M. Aitor Ibarrola estime au contraire parfaitement opportun d'évaluer la planification de besoins de classes lorsque c'est le sujet et qu'il s'agit de se prononcer sur une dépense relativement importante. La question a été posée de manière très précise lors de la séance avec la Commission des finances

M. Pierre Kaelin, Syndic souhaite intervenir suite à la remarque de M. Birbaum. Lors de la séance de la Commission la question lui a été posée au sujet de ces 2 classes supplémentaires. A l'époque, lorsque nous avons voté pour le réfectoire provisoire que nous avons aujourd'hui, il a toujours été dit que ce réfectoire à terme serait transformé en salle de classe, mais il n'a pas été précisé que ce serait pour des VSO-VSG-VSB.

La discussion est toujours ouverte, elle n'est plus demandée.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote le Préavis **est accepté** à une large majorité, il y a 2 abstentions.

| En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉCUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N°7/2008;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DÉCIDE

1. d'approuver le crédit d'étude "Transformations et assainissement des façades du collège Jupiter";
2. d'accorder à la Municipalité un crédit d'étude de **Fr. 100'000.--** (cent mille francs) pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 503 "Bâtiments scolaires" et la nature n° 5030 "Bâtiments et constructions", plus précisément dans le compte n° 503.5030.205 "Collège Jupiter - crédit d'étude "Transformations et assainissement des façades".

Elle sera intégrée au montant total du futur crédit d'investissement qui sera amorti dès la fin des travaux, conformément à l'article 17 du règlement de la comptabilité des communes. En cas de refus du crédit d'investissement par le Conseil communal, ce montant sera amorti en une seule fois par le compte de fonctionnement.

POINT 5 - PREAVIS No. 8/2008 Rénovation et remplacement des installations de diverses places de jeux - Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Elisabeth Masson.

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum.

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou auprès du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site Ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion.

M. Jorg Ibarrola souhaiterait connaître le délai pour la réalisation des travaux. De plus à la lecture du préavis il a un sentiment un peu alarmiste au vu des installations actuelles. Qu'est-il prévu au niveau de la sécurité entre maintenant et le moment où les nouvelles installations seront mises en place ?

M. Christian Maeder, Municipal tient à rassurer M. Ibarrola, les mesures d'urgence par rapport à la sécurité ont été prises immédiatement. Suite au rapport BPA il y a eu un tableau synoptique de chaque place de jeu qui a été établi avec les mesures qui devaient être prises très rapidement, à savoir l'enlèvement de certains jeux ce qui a été fait par le service des travaux et la réparation d'autres par le personnel de la Commune. Donc aucun souci de ce côté là. Les jeux qui vont être remis à neufs concernent les gros éléments, ces fameuses tours combinées, les autres petits éléments sont en ordre et si nécessaire seront entretenus et améliorés. Concernant le délai de mise en service, si le Conseil accepte ce préavis, ce serait dans le courant de l'été si tout va bien.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le préavis 08/2008 est accepté** à l'unanimité

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 8/2008 ;
- ouï les rapports des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'approuver le projet de rénovation et de remplacement des installations des places de jeux de la Coquerellaz, du Veilloud et du Mont Souplia.
2. D'accorder à la Municipalité un montant de **Fr. 226'000.-- (deux cent vingt-six mille francs)** pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 440 "parcs et promenades" et la nature 5060 "Installations techniques", plus précisément dans le compte n° 440.5060.300 "Remplacement et rénovation de diverses places de jeux".

Cette dépense sera amortie en une seule fois dès la fin des travaux. L'amortissement sera compensé par un prélèvement dans le fonds de réserve pour investissements futurs, compte n° 9282.11.

POINT 6 – PREAVIS No. 9/2008

Implantation d'une installation d'éclairage public au chemin des Crêts, secteur Nord – Est et au parc de la Chatanéraie - Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par M. Alain Blanchoud

En préambule à la lecture du rapport, M. Blanchoud demande à la Municipalité, dans la mesure du possible, de ne pas convoquer les Commissaires des commissions ad hoc pour des séances à 18h ou 18h30. Ce sont des rendez-vous parfois difficiles à honorer pour des gens en activité dont l'horaire de travail se termine à ce moment là !

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou auprès du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site Ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion

M. Jean-Pierre Müller aimerait attirer l'attention sur le fait qu'il est l'interprète de la Commission des Finances. En fait nous parlons ici d'un montant de frs. 2'500'000.- et tous les éléments n'ont pas été pris en considération, c'est déjà beaucoup plus que nous voterions si nous acceptions tous les éléments présentés ce soir. En effet, au total c'est frs. 3'700'000.— qui sont déjà votés, parce que il y a des éléments qui sont déjà acceptés en 2006 et 2007 et qui font partie du plan d'investissements de 2008. Il rappelle que le plan d'investissements n'est pas voté puisque nous votons ensuite sur les préavis mais il nous donne un ordre d'idée dans lequel ces investissements se feront dans le cours de l'année 2008. Dans le plan d'investissement le montant total prévu est de frs. 4'243'000.--. Si on fait le compte des préavis de cette année il y en a pour frs. 2'140'000.—auxquels il faut rajouter ce que nous avons voté en 2006 et 2007 c'est à dire frs. 1'582'000.— et on arrive à un total de frs. 3'722'000.-- pour un planifié de frs. 4'243'000.--. Si on calcule le solde il reste frs. 521'000.—pour lequel on pourrait encore nous présenter des projets pour l'année 2008. Si on regarde les montants qui sont

encore planifiés sans parler de ceux qui seraient demandés en plus, il y en aurait encore pour environ frs. 1'500.000.-- . Il souhaite attirer l'attention des Conseillers sur la prudence avec laquelle nous devons voir nos investissements futurs.

M. Charles Anderegg s'exprime pour dire qu'il ne cautionne en aucun cas l'intervention de M. Alain Blanchoud en introduction de son rapport. Cette intervention n'a rien à voir avec le rapport de la Commission. Il existe un point à l'ordre du jour nommé « divers et propositions individuelles » pour exprimer ce genre de doléances.

M. le Président remercie M. Anderegg et il souhaiterait clore ce chapitre en disant qu'avec le Secrétaire et lui même, le Greffe Municipal a déjà été approché à ce sujet afin de voir quelles sont les améliorations qui pouvaient être faites dans ce sens. Il considère que maintenant on peut se consacrer au préavis et il poursuit la discussion.

M. Christian Maeder, Municipal, refait un petit historique de ce préavis. En 2006 lorsque la Municipalité a présenté un préavis pour la 1^{ère} partie, c'est à dire le premier tronçon d'éclairage section sud de ce chemin, le Conseil avait favorablement répondu oui à cet investissement. Même plus que favorablement puisqu'à l'issue de la séance il y a eu un vœu émis par un Conseiller communal qui souhaitait, qui posait même la question de savoir pourquoi la Municipalité n'avait pas présenté un préavis avec un éclairage plus conséquent. La réponse donnée était pour des raisons d'économie. Le préavis accepté, la première installation étant faite à satisfaction de tous les usagers. La Municipalité a préparé un nouveau préavis qu'elle avait déjà mis dans ses intentions puisque dans les plan des investissements 2008 un montant de frs. 200'000.—avait été articulé pour la présentation d'un préavis pour terminer l'éclairage du Chemin des Crêts, secteur nord. Les rapports de ce soir ne sont pas très favorables mais la discussion mérite quand même d'être ouverte car ce préavis semblait tout naturel. Certains proposent de faire moins, de faire différemment. M. Christian Maeder nous dit que si l'on veut éclairer et améliorer la sécurité sur un chemin et surtout pour les promeneurs c'est sur l'ensemble du chemin que l'on doit le faire. Il comprend difficilement la proposition de la Commission ad hoc. Pour la Municipalité cela paraissait logique d'éclairer l'ensemble du chemin des Crêts. Voilà les raisons pour lesquelles ce préavis a été présenté. Il y a peut-être eu une omission à ce préavis, la Municipalité n'a pas forcément pensé au cheminement piétons qui est consécutif, là où seuls les piétons peuvent circuler et descendre les escaliers qui amènent à l'hôtel du Parc. L'éclairage est surtout destiné aux promeneurs, aux personnes qui font du sport le soir. Si l'aspect financier doit être un frein à ce projet il peut l'accepter. Par contre si le Conseil propose de revoir ce projet à la baisse, il a beaucoup plus de peine à entrer dans ce créneau là.

M. le Président poursuit la discussion, elle n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président relit les conclusions du préavis.

Au vote **le préavis 9/2008 est refusé** à une large majorité.

POINT NO. 7 - Préavis No. 10/2008

Remplacement d'un véhicule utilitaire tout-terrain - Demande de crédit.

Lecture du rapport de la Commission ad hoc par Mme Nicole Roggo

Lecture du rapport de la Commission des finances par M. José Birbaum

(ces rapports peuvent être obtenus auprès du Greffe ou auprès du soussigné, d'autre part ils sont en ligne sur le site Ecublens.ch).

M. le Président ouvre la discussion

M. Didier Lannaz a une question à la Municipalité. Est.- ce que c'est vrai que c'est la boîte a vitesses qui a explosée ou est-ce uniquement l'embrayage qui s'est cassé ? Dans le premier cas il s'agit d'une réparation d'environ frs. 17'000.—et on peut comprendre que l'on change de véhicule mais dans le 2^{ème} cas c'est frs. 3'000.—à 4'000.--.de frais.

M. Christian Maeder, Municipal à question précise, réponse précise il s'agit de la boîte à vitesses. Le devis estimatif est de l'ordre de frs. 20'000.-- et il faudra encore compter avec d'autres frais qui viendront plus tard en vue de l'expertise. Ce serait un cadeau empoisonné de le réparer et c'est pour cela que la Municipalité souhaite son remplacement.

M. Didier Lannaz demande par qui le devis a été fait, est-ce un garage agréé ?

M. Christian Maeder, Municipal répond que le devis a été fait par le garage qui s'occupe de ce véhicule depuis des années.

M. Aitor Ibarrola souhaite faire une interpellation. Celle-ci dans son intégralité figure en annexe no. 2 de ce P.V.

M. le Président demande si 5 membres appuient cette interpellation. C'est le cas et cette interpellation est mise en discussion.
La discussion n'est pas demandée.

M. le Président s'adresse à la Municipalité pour savoir si elle souhaite répondre tout de suite ou plus tard.

M. Christian Maeder, Municipal l'inventaire en question existe et la Commission de gestion en a eu connaissance. Concernant l'inventaire des autres Communes il ne sait pas s'ils en possèdent un. Il veut bien demander aux autres communes de lui fournir un inventaire véhicule mais il n'est pas certain d'obtenir gain de cause. Il y aurait moyen de fournir de un document pour Ecublens qui va dans le sens de l'interpellation. Il reconnaît que le vœu fait précédemment n'a pas été exaucé. Il souligne tout de même qu'il n'est pas sûr de pouvoir répondre à cette interpellation si contraignante puisqu'elle fait appel à des services d'autres Communes.

M. Aitor Ibarrola ne considère pas cette interpellation comme urgente mais il souhaite tout de même qu'elle soit prise en considération. Il demande à M. Maeder que ce soit un travail de fond qui soit fait autour de cette demande et de ne pas attendre qu'il y ait 4 interpellations dans 4 Communes pour commencer quelque chose et que cela vaut la peine d'engager cette discussion et cette analyse.

M. Eric Poget se demande comment le service des travaux fait actuellement sans ce véhicule qui ne roule plus. Est-ce qu'il y a un autre véhicule ? Si on admet qu'actuellement on n'a pas besoin de ce véhicule est-ce que on va en acheter un juste pour déneiger ou saler 2 à 3 fois par année. Il trouve que cela est cher.

M. Christian Maeder, Municipal répond qu'actuellement c'est un véhicule qui manque cruellement. Dès qu'il sera remplacé il sortira tous les jours, il ne faut pas se braquer uniquement sur les services qu'il peut rendre en hiver. Dans le cadre du budget, la Municipalité a remplacé un véhicule de moindre importance en termes de coûts et le véhicule qui aurait dû être liquidé a été conservé comme véhicule d'appoint et en remplacement de celui-ci. Mais il souligne que ce véhicule n'a pas du tout les caractéristiques voulues et que dès l'arrivée du véhicule faisant l'objet du préavis, il disparaîtra.

La discussion est toujours ouverte, elle est close.

M. le Président nous relit les conclusions du préavis.

Au vote, **le préavis est accepté** à une large majorité, il y a 9 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal N° 10/2008 ;
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

1. D'approuver le projet de remplacement d'un véhicule utilitaire tout terrain.
2. D'accorder à la Municipalité un montant de **Fr. 165'000.--** pour sa réalisation.

Cette dépense sera financée par la trésorerie ordinaire. Elle sera comptabilisée dans un compte d'investissement du patrimoine administratif, sous la section n° 430 "Réseau routier" et la nature 5060 "Véhicules", plus précisément dans le compte n° 430.5060.314 "Remplacement d'un véhicule utilitaire tout terrain".

Cette dépense sera amortie en 10 ans, conformément à l'art. 17 lettre b du règlement sur la comptabilité des communes du 14 décembre 1979.

POINT 10 – COMMUNICATIONS MUNICIPALES

M. le Président ouvre la discussion sur les différents points des communications.

Point no. 1, la discussion n'est pas demandée.

Point no. 2, **M. Michel Miéville** remercie la Municipalité pour sa réponse. Il précise que son groupe restera attentif à ce poste des TL représentant quand même aujourd'hui un déficit de frs. 200.—par habitant de notre Commune.

M. Jean-Pierre Müller rappelle que la Commission des finances et la Commission de gestion ont été invités à une séance d'informations des TL. Ils ont ainsi pu voir dans les plans d'investissements à long terme ce qui allait nous arriver au niveau financier. Un point a particulièrement retenu son attention c'est celui du déficit de la caisse de pensions. Les TL sont dans la même caisse de pensions que la ville de Lausanne et à ce titre il croit se souvenir qu'il manque 40mio. dans la caisse des TL pour cette caisse de pensions. Ces 40mio c'est aussi nous par notre participation qui allons les combler. Il souhaitait le dire au Conseil à titre d'information.

M. Georges-Henri Chevallaz aimerait revenir au **point 1**. Concernant le service dentaire. De quoi s'agit-il et pourquoi cette économie de frs. 1000.--- ?

Madame Pascale Manzini, Municipale pense que c'est parce qu'il y a eu moins de contrôle, car ce sont les honoraires du dentiste scolaire.

M. Georges-Henri Chevallaz dit que pour lui l'important c'est qu'on ne diminue pas les contrôles sous prétexte de faire des économies ou que les contrôles aient été espacés.

M. Philippe Turin pense que dans les frais du service dentaire il doit y avoir les honoraires du dentiste qui fait les contrôles, il sait qu'il y a aussi un fonds pour aider des parents qui font une demande de subvention pour certains soins. Peut-être ce fonds n'est-il pas toujours utilisé, il y a quelques années quelqu'un avait fait une demande dans ce sens et on s'était rendu compte que des sommes d'argent qui étaient à disposition n'étaient pas utilisées.

Madame Pascale Manzini, Municipale répond qu'il ne s'agit pas de ce fonds car celui-ci se trouve dans les comptes des affaires sociales. Elle aussi a remarqué que ce fonds était peu utilisé. Les parents sont informés qu'ils peuvent se faire aider en cas de problème financiers et que ceci est aussi noté sur un petit carton que chaque enfant reçoit après le contrôle.

Point no. 3. la discussion n'est pas demandée.

Point no. 4. M. Michel Miéville remercie la Municipalité pour sa réponse et se réjouit que la Municipalité et la direction des écoles aient pu reprendre autorité sur le corps enseignant.

Point no. 5. la discussion n'est pas demandée.

Point no. 6. M. Michel Miéville aimerait que l'on remercie le promoteur de ce quartier, c'est aussi grâce à lui qu'une économie de frs. 350'000.—a pu être réalisée, ceci grâce au pompage réalisé par ce promoteur afin de diminuer la hauteur de la nappe et d'éviter des palplanches pour creuser ce collecteur.

Points nos. 7 – 8 – 9 – 10 – la discussion n'est pas demandée.

POINT NO 9 – DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES.

M. le Président ouvre la discussion.

Madame Catherine Gauchoux souhaite déposer un postulat. Celui-ci dans son intégralité figure en annexe. No. 3 du présent PV.

Monsieur Christian Maeder, Municipal répond que dans ce quartier les travaux ne sont pas encore finis, il y a encore des travaux d'aménagement qui sont prévus et il y a un giratoire qui va être fait dans les meilleurs délais possibles. Il rappelle que nous sommes sur une route cantonale, hors localité, et que nous ne sommes pas maîtres en la matière pour décider d'un passage pour les piétons. Mais il souligne que la Municipalité répondra volontiers à ce postulat.

Madame Catherine Gauchoux est au courant de l'aménagement de ce rond-point mais en attendant il y a une situations d'urgence car des enfant traversent tous les jours et on ne peut pas attendre des années. Il faut trouver une solution assez rapide avant qu'il y ait un accident.

M. Jean-Pierre Müller nous informe qu'il s'est promené dans le coin et il a vu des élèves qui rentraient par l'Ormet, donc il y a des possibilités de passer par le haut.

Madame Catherine Gauchoux en convient pour les enfants qui vont à la Coquerellaz. Toutefois elle parle des enfants qui sont obligés de prendre le bus pour aller à la Planta, ou prendre le TSOL pour aller sur Lausanne ou même pour se rendre au Pontet.

La discussion n'est plus demandée, elle est close.

M. le Président demande combien de personnes appuient ce postulat.

C'est à l'unanimité que **ce postulat est accepté**, ainsi il sera renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

La discussion est toujours ouverte sous le point 9.

M. José Birbaum souhaite déposer un postulat au nom de la Commission des finances. Celui-ci dans son intégralité est annexé au présent PV. annexe no. 4.

M. le Président ouvre la discussion sur ce postulat. Elle n'est pas demandée.

Au vote ce postulat est appuyé à une très large majorité et il est renvoyé à la Municipalité pour prise en considération. La discussion se poursuit sous ce point divers.

M. Christophe Cartier a deux questions concernant la Police de l'Ouest. Voilà plus de 2 ans que l'imprimerie des sports a dû déménager de la Rte. du Bois 2-4 et cela provoque c'est certain un manque à gagner sur la location des lieux. La question 1 est donc la suivante pourquoi a-t-il fallu que l'imprimerie des sports déménage aussi vite. La question 2, c'est où en est-on du déplacement du poste de ville du Motty à la Rte. du Bois 2-4.

M. Pierre Kaelin, syndic répond qu'il s'agissait de résilier le bail de l'imprimerie des sports dans les délais qui le régissait et c'est ainsi que la Municipalité a confirmé la fin du bail. La Municipalité va se prononcer prochainement sur le déplacement du poste de ville et un préavis sera déposé cet automne auprès du Conseil communal pour la transformation de ces lieux.

M. José Birbaum nous donne lecture de son rapport en qualité de délégué aux assemblées générales des actionnaires de SIE SA et de Tvt Services SA. Ce rapport est annexé au présent PV. annexe no. 5

M. Pierre Kaelin, Syndic remercie M. Birbaum pour ses considérations personnelles. Il tient à y répondre, du moins partiellement. Il est vrai que nous ne sommes pas responsables de la situation puisque c'est Berne qui distribue les concessions et qui a décidé la constitution de VD TV et ceci implique la disparition de notre TV locale TVRL : A ce jour la contribution à TVRL est de frs. 200'000.— par année et nous n'aurons plus à payer cette contribution. Finalement notre participation à hauteur maximale de frs. 239'000.-- au départ pour cette nouvelle télévision qui reste malgré tout une télévision régionale, c'est un investissement unique. Dans les statuts de TvT services SA il est bien prévu qu'il est possible d'investir dans d'autres opérations commerciales, donc nous sommes dans le droit que nous avons constitué à l'époque lors de la création de Tvt services SA. Il répète que cela reste une télévision régionale malgré tout avec un intérêt régional à l'image de Tvt services SA en tant que diffuseur régional et ceci est important. Ils ont estimé qu'il était logique alors que Tvt se démène dans un marché avec une forte concurrence qu'il y ait cette proximité avec la clientèle. Voilà donc la stratégie qu'a adoptée le Conseil d'Administration.

La discussion est toujours ouverte.

M. Aitor Ibarrola souhaite déposer une résolution concernant « **un gymnase pour l'ouest lausannois** ».

M. le Président ne connaît pas le terme « résolution » dans le cadre du règlement du Conseil communal. D'autre part il y a un article du règlement du Conseil qui stipule que aucun objet sur le fond ne peut être voté s'il n'a pas été porté à l'ordre du jour. (art. 26, al.5). Il encourage M. Ibarrola à porter cette résolution à l'ordre du jour de la prochaine séance.

La discussion n'étant plus demandée **M. le Président** clôt la séance, il est 22 h 20.

Ecublens, le 5 juin 2008

Le Président

Le Secrétaire

Philippe Ecoffey

Michel Häusermann

Annexes mentionnées